



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS INTERNE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

- SESSION 2024 -

Mardi 5 mars 2024

L'épreuve écrite consiste, à partir d'un dossier documentaire n'excédant pas cinq pages, en la résolution d'un cas pratique administratif plaçant le candidat en situation professionnelle.

(Durée : 1h30 – Coefficient : 1)

Le dossier documentaire comporte 5 pages

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans l'en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif porté sur toute autre partie de la copie ou des copies que vous remettez en fin d'épreuve entraînera l'annulation de votre épreuve.

Si la rédaction de votre devoir impose de mentionner des noms de personnes ou de villes et si ces noms ne sont pas précisés dans le sujet à traiter, vous utiliserez des lettres pour désigner ces personnes ou ces villes (A ..., B..., Y..., Z...).

IMPORTANT

- 1. LES COPIES SERONT RENDUES EN L'ÉTAT AU SERVICE ORGANISATEUR. À L'ISSUE DE L'ÉPREUVE, CELUI-CI PROCÉDERA À L'ANONYMISATION DE LA COPIE.**
- 2. NE PAS UTILISER DE CORRECTEUR OU D'EFFACEUR SUR LES COPIES.**
- 3. ÉCRIRE EN NOIR OU EN BLEU – PAS D'AUTRE COULEUR.**
- 4. IL EST RAPPELÉ AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAÎTRE SUR LA COPIE.**

SUJET

Vous êtes affecté(e) au bureau immobilier et travaux de la préfecture de X en qualité de gestionnaire.

Votre cheffe de bureau prévoit de présenter le plan sobriété énergétique aux organisations syndicales.

En vous appuyant sur le dossier documentaire, elle vous demande de rédiger un projet de courriel permettant de répondre aux points suivants :

- En quoi consiste le plan sobriété énergétique dans l'administration ?
- Qui pilote et met en œuvre ce plan ?
- Quelles sont les différentes thématiques développées dans ce plan et les mesures à prendre (indiquer au moins une mesure pour chaque thème) ?
- Quelles autres actions peuvent être mises en place à destination des agents (indiquer huit actions) ?
- Quels rôles peuvent jouer les agents dans la mise en œuvre de ce plan sobriété ?
- Est-ce que ce plan s'applique dans d'autres administrations, citez un exemple ?

Dossier documentaire :

| | | |
|------------|---|-------------|
| Document 1 | "Plan de sobriété énergétique – une mobilisation générale", <i>Extrait du dossier de presse, 6 octobre 2022</i> | Pages 1 à 4 |
| Document 2 | "Sobriété énergétique : la Préfecture de l'Ardèche se modernise grâce à son plan d'exemplarité et de sobriété", <i>Article publié sur l'intranet du ministère de l'intérieur, janvier 2023</i> | Page 5 |

L'État exemplaire

L'Etat met tout en œuvre pour réduire de 10% sa consommation d'énergie. Cet objectif correspond à plus de 2 TWh de réduction de sa consommation d'énergie.

UNE MEILLEURE GESTION DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Ne pas utiliser de chauffage au-dessus de 19°C et de climatisation au-dessous de 26°C. Les jours ÉcoWatt rouge, la température sera baissée à 18°C et les agents travailleront en horaires décalés.

Dans les bureaux, les 19°C de chauffage seront appliqués et les 18 °C pour les jours Écowatt rouges seront expérimentés. Ces températures devront être appliquées en tenant compte des situations particulières, dans le cadre d'un dialogue social de proximité. La mise en œuvre, devra être accompagnée en assurant l'équipement des bâtiments en système de pilotage des chauffages et, le cas échéant, en thermostats.

Supprimer l'obligation d'eau chaude sanitaire dans les bureaux

La consommation d'eau chaude sanitaire représente environ 10% de la consommation énergétique des bâtiments. En dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douches, points d'eau pour le ménage, etc.) et lorsque les conditions le permettent, les gestionnaires auront la possibilité de supprimer l'eau chaude sanitaire dans les sanitaires. Cette mesure est déjà appliquée dans d'autres pays comme l'Allemagne.

Accélérer le déploiement de travaux à gains rapides sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs

Le gisement énergétique de travaux à gains rapides, déployables à très court terme, est important. Ces travaux sont très variés : outils de régulation et de pilotage comme des thermostats intelligents, changement de chaudière, isolation, passage de l'éclairage en LED... Ils sont rentables à très court terme.

Pour financer ces travaux, en complément du programme Résilience, doté de 50 M€, **un nouveau programme doté de 150 M€ est lancé à partir d'octobre 2022.** Le gain énergétique attendu est très important, de l'ordre de 250 GWh/an.

Renforcer les compétences et moyens humains, en déployant une task force territorialisée d'énergéticiens et techniciens supplémentaires, avec pour mission d'améliorer la gestion énergétique des sites et bâtiments de l'État

Cette task force opérationnelle, au sein de l'agence de l'immobilier de l'État (Agile), sera chargée d'accompagner et de former les gestionnaires de sites aux bonnes pratiques, afin d'optimiser l'usage du bâtiment et ainsi baisser les consommations énergétiques avec effet immédiat. Ils seront également en appui des gestionnaires de bâtiments afin d'accompagner

l'élaboration de programmations pluriannuelles des rénovations lourdes.

Déployer des ambassadeurs sobriété au niveau de chaque bâtiment

À l'image des référents Covid-19, des ambassadeurs sobriété seront en charge de la gestion des plans de sobriété de chacun des sites de l'État, en appui des secrétaires généraux et des préfets de région, dans chaque ministère, préfecture et chez de nombreux opérateurs.

Assurer l'obligation de remplacement des chaudières au fioul et accélérer le remplacement des chaudières au gaz

Lancer des programmes d'installation photovoltaïque

Sur le foncier public de l'État, l'installation d'équipements photovoltaïques en toitures avec une période d'instruction de moins d'un an sera priorisée, avec l'appui de l'agence de gestion de l'immobilier de l'État, Agile.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION DANS LES MOBILITÉS

Limiter la vitesse des véhicules de services pour les trajets professionnels à 110 km/h

Les agents employant leur véhicule de service devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20% de carburant sur les trajets non urgents.

Il s'agit de seulement quelques minutes supplémentaires par trajet. Le temps additionnel à la réalisation des trajets, inclus dans le temps de travail.

En parallèle, le déploiement de formations à l'écoconduite sera fortement accéléré, au service de l'ensemble des agents publics volontaires, pour les aider à adopter une conduite plus sobre, pour leurs trajets professionnels comme personnels.

Installer des stationnements sécurisés pour les vélos

Le déploiement de parkings aménagés pour les vélos sera accéléré à l'occasion des rénovations et travaux menés sur les bâtiments. Cela doit permettre d'encourager la pratique du vélo pour tous les agents.

Choisir les modes de transport les plus adaptés et les plus économes en CO₂

- Report de l'avion vers le train pour les trajets allers inférieurs à 4 h par voie ferroviaire (ou inférieur à six heures de trajet aller-retour si le déplacement se fait dans la même journée).
- Report de la voiture vers le train et les transports urbains pour les trajets professionnels.
- Incitation forte au covoiturage domicile-travail, organisé notamment grâce à la généralisation des partenariats et grâce à des campagnes d'informations des agents.
- Recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux événements hybrides pour limiter les déplacements.

Encourager le recours au télétravail afin d'économiser sur les déplacements et d'optimiser l'usage des bâtiments

Le télétravail est un gisement d'économies d'énergie sur les transports et pour les bâtiments lorsqu'il est bien organisé. Il sera encouragé, avec une approche très décentralisée pour faire travailler les services sur leur organisation du travail à l'échelle de leur site. L'objectif est d'optimiser son usage, en identifiant notamment les jours de fermetures de bâtiment possibles grâce au recours au télétravail.

Le recours au télétravail se fera dans le cadre de l'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques signé le 13 juillet 2021, et en privilégiant le dialogue social de proximité.

Pour ce faire, et afin de les aider à faire face à la hausse du prix de l'énergie, les agents bénéficieront d'une augmentation de l'indemnité forfaitaire de 15% afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023.

ET AUSSI...

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS DE L'ÉTAT LIÉES AU NUMÉRIQUE

Sensibiliser les agents aux bons gestes du numérique

Améliorer l'efficacité énergétique des centres de données (data centers) de l'État

Limiter l'usage des écrans en débranchant tous les écrans non essentiels (halls, selfs...) et en les supprimant dans un second temps lorsque c'est possible.

AGIR GRÂCE À LA COMMANDE PUBLIQUE

Systématiser dans la commande publique la prise en compte des enjeux de sobriété, tant sur la performance énergétique des produits que sur leur livraison

Rendre les marchés publics plus économes en CO₂ dans les clauses d'exécution des marchés (obligation d'engagement de réduction des émissions et consommations d'énergie)

Faire accompagner les acheteurs publics par des facilitateurs environnementaux (réseaux régionaux de la commande publique responsable)

FOCUS

L'Etat s'engage à promouvoir l'écoconduite auprès des agents

- **Rouler à vitesse modérée pendant les cinq premiers kilomètres** : la surconsommation en ville peut atteindre 45% sur le premier kilomètre, 25% sur le second.
- **Rouler à 110 km/h** plutôt que 130 km/h sur l'autoroute permet une économie de carburant de 20%.
- **Ne pas pousser le régime moteur** peut faire économiser jusqu'à 20% de carburant.
- **Enlever les coffres de toit, les galeries, les porte-vélos et porte-skis dès qu'ils ne sont plus utiles** : ils peuvent entraîner une surconsommation de 10 à 20%.
- **Vérifier la pression des pneus** : un sous gonflage de 0,3 bar entraîne 1,2% de consommation en plus, de 0,5 bar 2,4% de consommation en plus.
- **Ne pas abuser de la climatisation** : elle augmente la consommation de carburant du véhicule de 1 à 7% suivant les climats, les véhicules et les usages.



FOCUS

+ de sobriété dans la gestion des établissements culturels recevant du public

- **De nombreux établissements comme le musée du Louvre ou le château de Fontainebleau, de nombreuses écoles d'art ou d'architecture ou encore le Centre national du livre** annoncent pouvoir tenir les -10% dès 2023 grâce à des travaux sur le chauffage.
- Les périodes de chauffe des bâtiments sont également réduites dans certains établissements, comme la **Grande Halle de la Villette** (-2h par jour).
- En s'équipant en LED, les musées baissent leurs consommations. Au **musée d'Orsay**, l'équipement en LED a permis une baisse d'un tiers de la consommation électrique.
- Les plages horaires de fonctionnement des écrans lumineux sont également réduites, comme à l'**opéra de Bastille** qui table sur une réduction de 10% en réduisant l'usage des écrans de 1h30.
- Des actions symboliques sont également prises afin de participer à la sensibilisation de la population : le **Louvre** éteint la pyramide à 23h et le **château de Versailles** ses façades dès 22h.

Mardi 03 janvier 2023

EXTRAITS

Sobriété énergétique: la préfecture de l'Ardèche se modernise grâce à son plan d'exemplarité et de sobriété

Dès les premières annonces et instructions relatives à la sobriété énergétique, le préfet de l'Ardèche a lancé une concertation associant les agents volontaires de tous les services – y compris DDI et DDFiP – pilotée par le cabinet et le secrétariat général commun départemental.

[...]

L'implication de tous a permis la rédaction du plan d'exemplarité et de sobriété énergétique des services de l'État en Ardèche. Les mesures de ce plan ont été présentées aux cadres réunis à l'occasion du séminaire des encadrants le 09 novembre 2022. A cette occasion, les chefs de services et cadres ont participé à des ateliers sur les nouveaux modes de travail et nouveaux modes de management. Les préconisations issues de ces ateliers ont permis d'alimenter et de conforter les actions identifiées par les groupes de travail.

Principalement issues de la réflexion menée par les agents eux-mêmes, ces mesures se regroupent en quatre thèmes : l'efficacité énergétique et l'utilisation des locaux, les mobilités, le numérique et les nouveaux modes de travail.

[...]

Pour les sensibiliser, le service communication de la préfecture de l'Ardèche a réalisé 5 affiches inspirées du film Star Wars pour communiquer en interne sur les bons gestes à adopter.

Les thématiques abordées sont : la consommation carbone/an/personne, adopter la sobriété numérique, adopter une mobilité plus responsable, mieux utiliser les locaux, être écoresponsable au bureau. Avec la référence à la phrase culte de la saga « je suis ton père », les affiches permettent de faire passer un message sur l'urgence à réagir. Elles sont affichées en préfecture, sous-préfectures et DDI.

De nombreuses mesures vont découler de ce plan à moyen ou long terme, dont :

- Optimiser les espaces en incitant les agents à se regrouper dans un espace commun pour optimiser le chauffage ou la climatisation
- Créer un espace de coworking et de convivialité ouvert à l'ensemble des agents des services de l'État
- Envisager, dans le cadre de projets immobiliers, la création de flex offices, à savoir des bureaux où l'absence d'attribution d'un poste de travail précis à un agent, permet de changer d'espace selon ses tâches et ses missions.
- Produire son énergie avec des panneaux solaires, identifier les lieux qui peuvent accueillir des installations photovoltaïques pour aller vers une autoconsommation des bâtiments de l'État
- Déployer suffisamment de carafes et des fontaines à eau, notamment en salles de réunion
- Limiter la vitesse lors des emprunts des véhicules de service
- Inciter à des regroupements en covoiturage sur des besoins similaires au travers du prêt d'une voiture du service pendant 30 jours à un groupe de covoitureurs
- Diffuser la cartographie des voies douces ardéchoises (Kit d'accueil / Charte d'arrivée) et réaliser des garages à vélo sécurisés dans les bâtiments de l'État
- Sobriété numérique : programmer un événement Cleaning Day, par service, éventuellement dans le cadre du World Clean Up Day et promouvoir l'usage de France Transfert et tous les outils de travail collaboratif.